

CITÉ SCOLAIRE DE MIREPOIX

Réunion d'information – Classe de terminale



13 octobre 2023

L'année de terminale : un double objectif

- ❑ Une année importante
- ❑ Deux objectifs :
 - L'obtention du baccalauréat
 - Une orientation choisie

Le baccalauréat

- ❑ Des éléments qui n'évoluent pas :
 - Un mix de contrôle continu et d'épreuves finales
 - Des coefficients inchangés

- ❑ Des évolutions pour la session 2024 :
 - Déplacement des épreuves de spécialité en juin
 - L'épreuve de Grand Oral est modifiée

LES ÉPREUVES DU BACCALAURÉAT

CONTRÔLE CONTINU

40%
de la note finale

60%
de la note finale

ÉPREUVES FINALES



10% de la note finale :
bulletins scolaires
de première et de terminale



30% de la note finale :
épreuves communes
2 séries en première
1 série en terminale



1 épreuve anticipée
en première
Français écrit et oral



4 épreuves finales
en terminale
Enseignements de spécialité (2)
Philosophie
Oral final

Le baccalauréat – les coefficients

■ Contrôle continu :

	Bac G.	Bac Technologique
EMC	2	2
Matières du tronc commun HG, LVA, LVB, Ens Sc, EPS	6 x 5	6 x 5
Spécialité abandonnée fin de 1ère	8	8

■ Epreuves terminales :

Français	10	10
Philosophie	8	4
Spécialité 1	16	16
Spécialité 2	16	16
Grand Oral	10	14

Le baccalauréat – Le calendrier

18 juin	épreuve de philosophie
19 au 21 juin	épreuves de spécialité
24 juin au 3 juillet	Grand oral
8 juillet	résultats du baccalauréat
11 juillet	fin de la session 2024

Préparation aux examens

Le baccalauréat – L'épreuve de Grand Oral

- ❑ Un nouveau déroulé de l'épreuve
- ❑ L'examen se déroule en 3 temps :
 - Une phase préparatoire de 20 minutes ;
 - Une phase de présentation de 10 minutes ;
 - Une phase d'échange avec le jury de 10 minutes.
- ❑ Les élèves peuvent désormais utiliser le tableau lors de la présentation.

Parcoursup

- ❑ Le calendrier reste proche des années précédentes
- ❑ Les résultats des épreuves de spécialités ne sont plus pris en compte, ce sont les résultats des 2 premiers trimestres qui seront remontés.

Parcoursup

- ❑ Les dates à retenir pour 2024
- ❑ La procédure sur la plateforme Parcoursup se déroule en plusieurs étapes :
 - **20 décembre 2023** : ouverture du site d'information parcoursup.fr pour consulter l'offre de formation ;
 - **17 janvier 2024** : début des inscriptions et de la formulation des vœux (10 vœux maximum) ;
 - **14 mars 2024** : date limite de dépôt des vœux (après le 14 mars, il n'est plus possible d'ajouter ou de modifier des vœux dans son dossier, hors vœux en apprentissage dont les règles sont spécifiques) ;
 - **3 avril 2024** : date limite pour compléter son dossier et confirmer ses vœux ;
 - **30 mai 2024** : lancement de la phase principale d'admission (réponses des formations). La phase de réponse des établissements et de choix des candidats est ouverte du 30 mai au 12 juillet 2024 inclus.

Parcoursup

- ❑ **Rappel** : si vous n'avez reçu aucune réponse positive d'admission dans un établissement supérieur auquel vous avez candidaté, vous disposez d'une phase complémentaire (dont les dates de début et de fin n'ont pas encore été fixées). Lors de cette phase, vous pouvez formuler de nouveaux vœux pour des formations disposant de places vacantes.
- ❑ **À noter** : le ministère de l'Éducation nationale et celui de l'Enseignement supérieur et de la Recherche précisent que « du 16 au 23 juin, pendant les épreuves écrites, les délais de réponse aux propositions d'admission sont suspendus pour permettre aux lycéens de se concentrer sur leurs épreuves ». Les lycéens continueront donc de recevoir des propositions d'admission, mais pendant toute cette période ils ne seront pas tenus d'y répondre.
- ❑ **Quels types de formation sur Parcoursup ?**
 - **Les formations non sélectives à l'université** : les différentes licences, les parcours spécifiques accès santé (PASS) et les parcours préparatoires au professorat des écoles (PPPE). Les candidats peuvent accéder aux formations non sélectives de leur choix à l'université, dans la limite des places disponibles.

Parcoursup

- **Les formations sélectives** : les CPGE (classes préparatoires aux grandes écoles), les BTS, les BUT, DNMADE, les écoles d'architecture, d'ingénieurs, de commerce et de management, les IFSI (instituts de formation en soins infirmiers) et autres formations paramédicales, les EFTS (établissements de formation en travail social), les Instituts d'études politiques, les 4 Écoles nationales vétérinaires françaises (ENV), les formations aux métiers de la culture, de l'animation et du sport, des formations de la Marine, de l'Armée...
- **Les formations en apprentissage** : ces formations permettent de se former en alternant périodes en centre de formation et en entreprise. L'apprentissage est proposé dans différentes formations (BTS, BUT, licence...). Vous pouvez être accompagné pour trouver un employeur et signer votre contrat d'apprentissage..

Les rendez-vous de l'orientation et de la préparation à la vie étudiante

- ☐ Messages tout au long de l'année sur les journées des métiers
- ☐ Salon de l'étudiant 14 octobre
- ☐ VIPB
- ☐ InfoSup 11 au 13 janvier
- ☐ JPO
- ☐ CIRFA
- ☐ ERASMUS DAY
- ☐ Interventions en classe : De l'Ariège aux Grandes Ecoles, Article 1
- ☐ Cordées de la réussite – DISPO – ISAE Supaéro